



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le règlement numéro 334-2012 intitulé «*Règlement décrétant l'autorisation de réalisation de travaux d'entretien de la branche #4 du cours d'eau La Potasserie à Sainte-Mélanie*» a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le mardi 10 juillet 2012.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette et au bureau de chaque Municipalité / Ville faisant partie du territoire de la MRC de Joliette.

Donné à Joliette ce 11^e jour de juillet deux mille douze.

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière